# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mars 2015 4.4

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX D’AMENAGEMENT

DES LOCAUX DU REZ DE CHAUSSEE

DE L’HOTEL DE VILLE

LOT N° 7 "MENUISERIES EXTERIEURES PVC-ALUMINIUM"

Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité, expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé et autorisé le maire à signer les marchés de travaux pour le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Il est rappelé que les travaux commenceront en avril 2015 pour une durée de trois mois.

L’entreprise Menuiserie Eric FILLON, titulaire du lot n° 7 "Menuiseries extérieures PVC-Aluminium", a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Roanne le 11 mars 2015 avec une période de fin d’activité fixée au 28 mars 2015. La commune en a été informée le 13 mars 2015.

De ce fait, l’entreprise est dans l’impossibilité d’effectuer les travaux.

Dans ces circonstances, un nouveau marché doit être passé pour permettre la réalisation des travaux du lot n° 7 "Menuiseries extérieures PVC-Aluminium", conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

C’est pourquoi une nouvelle consultation est lancée en procédure adaptée pour ce lot n° 7, en application du III-2°de l’article 27 du code des marchés publics (décret n°975-2006 du 1er août 2006).**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise le maire à prendre toute décision concernant la préparation et la passation du lot n° 7 "Menuiseries extérieures PVC-Aluminium", du marché relatif aux travaux d’aménagement des locaux du rez de chaussée de l’Hôtel de ville ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget général de la commune.